



# **PROCÈS VERBAL**

## COMITE DIRECTEUR

**PV N° 192 CD/13**

**REUNION DU : 16 juin 2025**

**Présidence : M. THIBERT Jérôme**

**Présents : Mmes DEMONCAY M - LEGRAND K - URBANIAK N - SIMOES S - MM CADOUOT A - DA SILVA S - GUVENATAM D – JOLY B - LAURENT C - PACOTTE C - PERROT JF - POUX BERTHE S - WASSON F -**

**Assiste en visio : M. FOURNIER V**

**Absents Excusés : MM. ORTA C (donne pouvoir à THIBERT J) - COLEY X (donne pouvoir à JOLY B) -**

**Assiste : Mme CHAPON A, secrétaire**

**Début de séance à 18h30.**

**Approbation des PV :**

**Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité**

- PV N° 161 CD/ 10 du 28 avril 2025
- PV N° 174 BUREAU/ 11 du 19 mai 2025

**PV N° 178 BUREAU/ 12 du 2 juin 2025.**

Votants : 17

Contre : 1

Pour : 16

Le procès-verbal est adopté.

**INFORMATIONS DU PRESIDENT :**

**RECENSEMENT DES SECTIONS LOISIRS 2024-2025 :**

107 sections Loisir recensées pour la LBFC dont 32 pour le district de Cote d'Or. En légère augmentation par rapport à la saison dernière.

**COTISATION MEMBRES DU COMITE DIRECTEUR :**

Une cotisation de 10€ est à régler par tous les membres du Comité Directeur.

**NOMBRE DE LICENCES AU 06/06/2025 :**

Le district de Côte d'Or au 6 juin 2025 enregistre : 16 521 licenciés.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION LIGUE- 28 JUIN 2025 :**

La réunion du Conseil d'Administration de la Ligue, se tiendra le **samedi 28 juin prochain**, à partir de 9h30 en présentiel.

Denis GUVENATAM représentera le district.

**PV COMMISSION REGIONALE DES DELEGUES LIGUE :**

Le comité directeur prend connaissance du PV de la commission Régionale des délégués en date du 7 juin 2025.

Monsieur SAUCY Sébastien, demande de mise à disposition de son district

**Le comité directeur valide cette demande.**

**PROJET CFCT PPF – CORENTIN BRUYAS :**

Projet CFCT PPF sur le développement et la mise en place de centres de perfectionnement Elite sur les GB U12 et U13 pour la saison prochaine.

**Le CD valide.**

**CAMPAGNE ANS PSF 2025 :**

Les travaux engagés par la commission ad-hoc ont abouti à acter la répartition de l'enveloppe allouée par la FFF à la Ligue Bourgogne-Franche-Comté en 2025 d'un montant de 119 000 €, au regard des critères d'évaluation et de priorisation.

Au 30/04/2024, date limite de dépôt des demandes de subventions, la Ligue Bourgogne-Franche-Comté a reçu et enregistré 171 dossiers de demandes de subventions.

Après analyse de la présente commission :

- 0 dossiers sont rejetés car non-éligibles ;
- 13 dossiers sont éligibles mais non-retenus car ne correspondant pas aux critères de priorisation ;
- 177 dossiers sont éligibles et font l'objet d'une proposition de subvention.

Il est rappelé que cette proposition de répartition doit être transmise à l'Agence Nationale du Sport pour validation et décision. Cette dernière procédera à un certain nombre de vérifications : part attribuée aux clubs, sanctuarisation de l'enveloppe en Outre-mer, part allouée aux projets menés en faveur des femmes et des jeunes filles, part allouée aux projets menés en faveur de la pratique sportive des personnes en situation de handicap (et notamment pour les fédérations ayant la délégation), transparence de la décision (il conviendra à ce titre que la fédération fournisse à l'Agence l'ensemble des CR établis à l'issue de toutes les commissions d'instruction, qu'elles soient territoriales ou nationales),...

Sur la base des résultats de son analyse, l'Agence pourra demander des compléments d'informations à la fédération et/ou procédera au paiement des subventions proposées par la présente commission. Ce PV est accompagné d'un compte rendu reprenant des

éléments plus détaillés, qualitatifs et quantitatifs, issus de la commission nationale et/ou territoriales pour les fédérations qui ont une gestion décentralisée.

La côte d'or présente 13 clubs porteurs de projet pour 17 actions, soit la somme de 29 614€.

### **CLASSEMENT DE NOS ARBITRES FÉDÉRAUX :**

Une belle saison pour nos arbitres de notre département affiliés à la fédération.

Alexandre PERREAU-NIEL, du club de Précý-sur-Tille, officiera de nouveau en Ligue 2 lors de la saison 2025/2026.

Alexandra COLIN (AS Beaune) se distingue en prenant la première place de son groupe. Ombeline LECOEUICHE (Is-sur-Tille) et Mathilde DEMONCAY (DFCO) conservent quant à elles leur place dans le groupe F2.

Pour revenir chez les garçons, ROZAND Vianney du club de Val de Norge, est maintenu dans son groupe AAF2.

Félicitations à eux.

### **PLATEAU FOOT ANIMATION :**

Beaucoup trop de clubs ne se déplacent pas sur des plateaux alors qu'ils y sont prévus.

- Soit par faute de joueurs,
- soit parce que les parents ont décidé que le déplacement était trop loin.

Dans ce cas, ils doivent prévenir le district et le club qui accueille, au plus tard vendredi à 12h.

Dans le cas où des clubs s'arrangent entre eux pour aller jouer sur un autre plateau, sans avertir le district et le club accueillant, une amende de 20€ sera appliquée.

Absence de transmission de feuille de plateau : 10€.

Le positionnement des plateaux des clubs U7 et U9 devront être validé lors des réunions de secteurs.

### **VIOLENCES DANS LE FOOTBALL AMATEUR :**

Résolution du Comité Directeur : interdiction d'engagement des équipes seniors du Grésilles FC et de l'AS Fontaine d'Ouche pour la saison 2025-2026

#### **Vote :**

Votants : 17

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 3

Dans un souci de cohérence avec les principes fondateurs du football amateur, le Comité Directeur du District de la Côte d'Or a pris la décision d'interdire pour la saison 2025-2026, l'engagement des équipes seniors Grésilles FC et de l'AS Fontaine d'Ouche dans les compétitions départementales.

Cette décision s'appuie sur les éléments suivants :

### **Situation des équipes Séniors Masculines des clubs du F.C GRESILLES / A.S FONTAINE D'OUCHÉ**

Vu la Charte d’Ethique et de Déontologie du Football,

Vu les statuts du District de Côte d’Or

Vu les articles L100-1 du Code du Sport et R131-28 du Code du Sport

Considérant que l’article 200 des R.G de la F.F.F dispose que **les organismes fédéraux prennent des sanctions administratives nécessitées par la bonne marche de l’instance et la mise en œuvre de ses règlements. Dans ce cadre, les principales sanctions administratives que peuvent prendre les instances dirigeantes de la F.F.F., de la L.F.P., des Ligues ou des Districts ainsi que leurs commissions, sont les suivantes : l’exclusion ou le refus d’engagement en compétitions,**

Considérant qu’une telle mesure peut valablement être prise par le Comité Directeur du District de Côte d’Or, en tant qu’instance dirigeante d’un District,

Considérant les nombreuses incivilités commises au cours des rencontres de niveau départemental des équipes Séniors M des clubs du F.C GRESILLES / A.S FONTAINE D’OUCHE, sanctionnées par les commissions compétentes du District de Côte d’Or

Considérant les moyens humains et financiers mis en place par le District de Côte d’Or afin d’assurer la sécurité des rencontres de ces équipes,

Considérant qu’au regard des faits rapportés sur les rencontres des équipes des deux clubs, il appartient au Comité Directeur, en tant qu’instance dirigeante d’un organe déconcentré, de prendre les mesures nécessaires afin de préserver l’équité et l’éthique des compétitions et le bon déroulement de celles-ci, mission qui lui est conférée par le Code du Sport,

Attendu que les organes déconcentrés de la F.F.F doivent s’assurer de la bonne régularité des compétitions sportives qu’ils organisent en permettant à tous les acteurs du football de pouvoir y prendre part sans contrainte ni crainte,

Attendu que le comportement des assujettis des deux équipes porte atteinte à l’équité et au déroulement des compétitions puisqu’il entrave la capacité des adversaires de pouvoir prendre part de manière sereine aux rencontres sportives organisées par le District, que ce soit tant les joueurs des équipes adverses que les officiels des rencontres,

Attendu qu’en tant qu’instance dirigeante du District de Côte d’Or, le Comité Directeur ne peut valider l’engagement d’équipes dont le comportement porte atteinte à la régularité même des compétitions et des classements en découlant, notamment lorsqu’ils visent à intimider d’autres acteurs du jeu,

Considérant qu’il appartient au Comité Directeur, en tant qu’instance dirigeante d’un organe déconcentré, de prendre les mesures nécessaires afin de veiller à lutter et à prévenir toutes formes de violences, mission conférée par le Code du Sport

Attendu, en effet, qu’il ne peut être constaté que les matchs auxquels participent l’une des deux équipes engendrent, de manière récurrente, un trouble à l’ordre public nécessitant des sollicitations importantes aux forces de l’ordre,

Considérant, enfin, qu’il appartient au Comité Directeur du District, en tant qu’instance dirigeante de l’organe déconcentré, de s’assurer de la bonne marche de son instance,

Considérant que le District de Côte d'Or ne peut et cela, ad vitam aeternam, désigner, sur chaque rencontre Senior M des clubs du F.C GRESILLES et de l'A.S FONTAINE D'OUICHE, trois arbitres officiels et un délégué au détriment d'autres rencontres qu'ils gèrent sans que les associations concernées ne prennent la mesure des actes de leurs assujettis,

Attendu que ces désignations répétées grèvent le budget du District de Côte d'Or

Considérant que pour l'ensemble de ces motifs et afin de préserver l'éthique et l'équité des compétitions organisées par le District de Côte d'Or, le Comité Directeur décide de refuser l'engagement des deux clubs en compétitions départementales pour la saison 2025 / 2026

Le Comité Directeur

Par ces motifs,

**REFUSE L'ENGAGEMENT AU CLUB DU F.C GRESILLES EN COMPÉTITIONS DÉPARTEMENTALES POUR LA SAISON 2025 / 2026**

**REFUSE L'ENGAGEMENT AU CLUB DE L'A.S FONTAINE D'OUICHE EN COMPÉTITIONS DÉPARTEMENTALES POUR LA SAISON 2025 / 2026**

*La présente décision est susceptible de recours devant la Commission d'Appel de la Ligue Bourgogne Franche Comté de Football dans les conditions de délais énoncés à l'article 190 des R.G de la F.F.F (sept jours à compter du lendemain de la notification de la présente décision)*

★★★

**TOURNOI FOOT- CENTRE SPECIALISES DFCO FOOT FAUTEUIL :**

Demande de 4 coupes ainsi que les maillots comme l'an dernier. Le montant engagé par le district la saison prochaine était de 150€.

**Le CD valide.**

**REUNION D'INFORMATION CAMPAGNE LICENCES 2025-2026 :**

La Ligue, avec le service Licences et le service aux Clubs, vient à la rencontre des clubs et organise 8 réunions dans les Districts afin de présenter les principales informations relatives à la campagne Licences 2025-2026 et d'aider les clubs dans les démarches de souscription.

**Au District de la Côte d'Or, cette réunion aura lieu le : JEUDI 26 JUIN à 18h30 - AU SIEGE DU DISTRICT - 6 RUE DU GOLF – QUETIGNY**

Afin de faciliter l'organisation de ces réunions et d'accueillir les participants dans les meilleures conditions, vous devez vous inscrire **avant le 21 JUIN 2025**, en allant sur le site du district

**FEMININES FOOT LOISIRS :**

Suite à plusieurs courriels reçus de clubs concernant la pratique du Foot Loisirs Féminin à 8, le Comité Directeur souhaite rappeler les règles en vigueur afin de garantir l'équité et le bon déroulement des rencontres.

Il a été constaté que certaines joueuses évoluant en championnat à 11 (régional ou départemental) participent également à des rencontres de foot loisirs.

Cette situation nécessite quelques précisions réglementaires :

Cas autorisés :

- Une joueuse possédant une double licence (libre + loisir) peut participer à un match en championnat le dimanche et à une rencontre loisir le lundi.

Cas non autorisés :

- Une joueuse avec une seule licence libre ne peut pas disputer deux matchs en moins de 48h (ex. : dimanche + lundi), sauf si elle possède une double licence.
- Une joueuse avec uniquement une licence libre ne peut pas participer à une rencontre de foot loisirs.

Rappel des définitions :

- Licence Loisir = participation uniquement aux rencontres de foot loisirs.
- Licence Libre = participation aux compétitions officielles (championnat, critérium...).

Spécificités du Foot Loisirs Féminin à 8 :

- Pas de classement, ni de coupe.
- Maximum 2 joueuses licenciées "libre" autorisées par équipe.

Afin d'éviter des scores déséquilibrés et de préserver l'esprit de la pratique loisir, le bureau demande aux clubs de respecter strictement les règlements généraux.

### **MUTUALISATION ETR 2024-2025 :**

Compte tenu des montants des salaires versés lors de cette saison à chacun des techniciens, à savoir 20 548 € pour le CTD Côte d'Or et 20 303 € pour le CTD Yonne, il est proposé d'appliquer un abattement de - 13 570 € pour le District de la Côte d'Or et de - 10 500 € pour le District de l'Yonne. Cet abattement total de - 24 070 € sera pris en charge à hauteur de 65% par la Ligue, soit 15 645 €, et à hauteur de 35% par les 5 autres Districts soit 8 425 € ce qui représente 1 685€ par Districts.

### **ETR :**

- Accord de mutualisation de l'ETR sur un base de répartition 65% Ligue / 35% Districts
- Pas de remise en cause des montants de la mutualisation financière en cas d'absence d'un CTD PPF sur le territoire d'un District, mais un principe de solidarité

qui sera inscrit dans l'accord et qui entraînera la présence obligatoire d'un technicien 2 jours par semaine en cas d'absence de longue durée

- La répartition entre les Districts sera uniformisée pour tous les dispositifs (ETR, Informaticien, Part sur Licence) :
  - o Part fixe 35%
  - o Part variable 65%

### **PART LICENCES :**

En cas de non-paiement par un club (situation non en règle au regard du règlement financier Ligue Clubs) au 30 juin de la saison, cette situation fera l'objet d'une étude proratisant la part des licences dans les comptes de ces clubs, et un listing sera établi et envoyé à chaque District pour accord. Les montants seront ensuite régularisés sur les comptes Districts pour ajuster la part licence.

### **FORMATION :**

Se baser sur des demi-journées ou des journées en prenant en compte un coût correspondant à ces plages calculés en fonction de la situation contractuelle de chaque technicien

### **VALIDATION DES MEDAILLES DISTRICT :**

Demande du club de Lacanche pour Michel CARTON, Laurent MEURIOT et Christian MOINGEON.

Demande du club de Brazey en Plaine pour Thierry CORDON  
Demande du club de Fauverney pour Alex GIRAUD et Régis FRANCOIS.

Proposition du comité directeur pour Bernard Vadot

Proposition du comité directeur pour Joseph VIGNAUD du club de Talmay

Le comité directeur valide les médailles district qui seront remise lors de l'AG du 27 juin.

### **VŒUX DES CLUBS AG du 27 JUIN 2025 :**

#### **Vœux du club de FC Remilly qui propose :**

En D4 pour les rencontres de championnats, hors ½ finale et finale, les remplaçants puissent officiés à la touche et participer au match, en conservant la règle du joueur remplaçant/ remplacé.

Ce texte a déjà été adopté lors de l'AG du 18 juin 2024.

Le comité directeur précise que le remplacement d'arbitres assistants 1 et 2 ne pourra être effectué uniquement à la mi-temps, non pendant la rencontre.

A noter dans les observations d'après match.

**Le CD donne un avis favorable.**

#### **Vœux du club du club de AS Fontaine d'Ouche qui propose :**

Nombre de points accordés au défi jonglage en U13. Réduire de moitié ce nombre de point ou bien le supprimer à part en cas d'égalité.

**Le comité directeur de donne pas de suite favorable.**

### **RECOMPENSE ETHIQUE D1- D2 :**

Le comité directeur récompensera les 3 premiers de D1 et D2 sous forme de bons d'achats.

#### **EVENEMENTS – FINALES DES COUPES GARCONS ET FILLES :**

- **23 juin** : Centre sportif Dijon Métropole à St Apollinaire, INITIATION CECIFOOT - PJJ/CDOS21, journée sportive de Protection Judiciaire de la Jeunesse.
- **23 juin** : Masters Golf Foot.
- **24 juin** : Journée Olympique et Paralympique - 24 juin – 13h45- Lucas
- **26 juin** : Présentation des différents aspects de la Campagne Licences 25/26 par Aurélien : (Agnès, Jérôme).
- **27 juin** : Assemblée générale Extraordinaire. Soirée des récompenses. Remise Lauréats District – Lauréats PEF – Carton vert – au Conseil Départemental à 19h00. Pointage à 18h00 et début des travaux à 19h00.
- **29 août** : AG au district de l'AEF21.
- **18 octobre** : AG Ordinaire et Financière – à l'école ESG Valmy Dijon.

## **RAPPORT DES COMMISSIONS**

#### **CDA :**

**Proposition du règlement intérieur** : la CDA transmet à la CRA et le comité directeur validera le 18 aout en réunion de bureau (voir annexe 1).

#### **Proposition de la nouvelle commission départementale de l'arbitrage :**

#### **Vote :**

Pour : 0

Contre : 10

Abstention : 7

En conséquence, la proposition de la CDA 2025/2026 est rejetée.

Le Comité Directeur décide de proroger le mandat de la CDA actuelle pour la saison 2024/2025, jusqu'au 28 septembre 2025

La CDA devra présenter une nouvelle proposition de composition avant cette échéance, en vue d'une validation par le Comité Directeur le 29/09/2025.

**Validation arbitres FIA** : le comité directeur nomme les candidats (voir annexe 2).

#### **FRAIS DE FORMATION FIA 2025-2026 :**

Au vu des éléments chiffrés transmis par IEFF et la CDA21, pour les formations FIA de la saison 2025-2026.

Le cout total de la formation passe de à 140€ contre 90€ actuellement. Cette augmentation de 50€ sera partiellement compensée par l'octroi de 3 bons de formation d'une valeur de 45€.

## **FIA OCTOBRE 2025 ;**

Pour la saison 2025/2026, nous proposerons deux sessions de Formation Initiale en Arbitrage (FIA) à l'ensemble des clubs de notre territoire.

La première session est prévue pour octobre 2025 et, dans la mesure du possible, nous souhaiterions pouvoir utiliser les installations du DFCO pour son organisation.

Cette formation se déroule sur trois samedis consécutifs. Nous envisageons donc les dates suivantes :

- Samedi 4 octobre 2025
- Samedi 11 octobre 2025
- Samedi 18 octobre 2025

Chaque journée de formation sera complète, alternant apports théoriques et ateliers pratiques.

## **AGREMENT D'ENGAGEMENT SERVICE CIVIQUE :**

Le district de Côte d'Or de Football a reçu le vendredi 13 juin, le numéro d'agrément pour les emplois de service civique.

## **PARTENAIRE POWERSHOT :**

Du 1er au 30 juin, POWERSHOT régale les clubs de Côte-d'Or avec une offre exceptionnelle : la paire de buts 4 x1,5 m (ajustable en but futsal et en différentes dimensions) au prix de 250 € au lieu de 400 €.

Oui, c'est une opportunité à ne pas manquer !

Pour passer commande, c'est très simple : contactez les deux adresses suivantes depuis la messagerie officielle de votre club :

[klechenet@cote-dor.fff.fr](mailto:klechenet@cote-dor.fff.fr)

[innovation@powershot.football](mailto:innovation@powershot.football)

## **PARTENARIAT DFCO :**

Loge DFCO. Le comité très content de la collaboration entre les deux structures, renouvelle le partenariat.

## **COMMISSION SPORTIVE :**

### **JND :**

Quelques informations :

- Plus de 120 équipes U7 engagées sur l'année 2024-2025
- Plus de 160 équipes U9 engagées sur l'année 2024-2025

Retours positifs des clubs et parents même si la chaleur était très importante pour les jeunes, le club de Genlis a été super dans l'organisation également.

Seulement 40 équipes U7 (15 ayant annulé dans la semaine et 15 ne sont pas venues hier sans prévenir) et 50 équipes U9 (20 ont annulé dans la semaine et 5 ne sont pas venues hier sans prévenir).

## **Plusieurs décisions à prendre :**

- Changer la date même si c'est une date fédérale et effectuer la JND en mai.
- Rendre obligatoire une présence d'au moins une équipe par club sinon c'est considéré comme un forfait avec une amende à la clef d'au moins 50€ selon moi et même sanction pour les équipes ne prévenant pas de leur absence

- Ne plus mettre 2 actions District en même temps (JND + Finales) car cela impact la présence des bénévoles

### **CALENDRIERS SENIORS :**

Le comité directeur valide le calendrier des compétitions seniors

### **AGENDA DU PRESIDENT :**

- 16 juin** : RV NOVATEC
- 17 juin** : Certificat Corentin BRUYAS.
- 18 juin** : RV COVATI FAFA et CDA classement.
- 21 juin** : AG à PLOMBIERES et visite Vétérans Bessey les Citeaux.
- 23 juin** : Filage AG du 27 juin.
- 25 juin** : RV au DFCO pour partenariat.
- 26 juin** : Réunion licences

### **COURRIERS :**

Invitation au 20 ans du club d'Aiserey/ Izeure le 5 juillet à 18h au stade Jean Schoutith d'Aiserey. Le président sera représenté par Katy LEGRAND.

Invitation au tournoi de U.S SEMUR EPOISSES :

Le président sera représenté par Nathalie URBANIAK et Jean François PERROT pour la remise des coupes prévues les 28 et 29 juin à 16h30.

Courriel de MACON FC : Transmet à la commission compétente.

### **CALENDRIER DES PROCHAINS BUREAUX ET CD :**

Le calendrier est examiné et validé en fonction des évènements connus à ce jour :

- Bureau le 18 aout à 10h00.
- Bureau le 12 septembre à 17h30
- Comité Directeur le 29 septembre à 18h30
- AG Financière le 18 octobre à ESG VALMY

Fin de séance à 22h40.

#### **Le Secrétaire de séance :**

Jean-François PERROT

#### **Le Président**

Jérôme THIBERT